

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

70023

Objet

Leçons de tennis à l'ORANGERIE  
agrément des professeurs.

DATE DE CONVOCATION

13 avril 1970

DATE D'AFFICHAGE

20 avril 1970

Nombre de conseillers  
en exercice

24

Nombre de présents

17

Nombre de votants

20

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent mil neuf cent soixante dix  
le dix sept avril à 19 heures  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur MATRAS, Maire-Adjoint

Etaient présents : MM. MATRAS, M<sup>lle</sup> FOUCHÉ, M. BUJARD, LANUSSE,  
COLLE, BOUCHET, NAULIN, BOUDEY, BETOUS, OSQUIGUIL, DOMEQ  
REIX, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU, POUGET .

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. de LIPKOWSKI par M. MATRAS  
Dr. GACHET par M. BUJARD  
Mme BIDEAU par M<sup>lle</sup> FOUCHÉ

Absents : MM.

M<sup>onsieur</sup> TETARD

a été élu Secrétaire.

Les Commissions des Sports et des Finances ont examiné  
la demande présentée par M. Pierre VINCENT, Professeur d'éducation  
physique, et professeur diplômé de tennis, qui souhaite donner  
en été des leçons de tennis aux tennis municipaux de l'ORANGERIE.

Il convient de noter que M. VINCENT dirige activement depuis  
4 ans l'école de Tennis de ROYAN, ouverte aux jeunes et participe  
comme joueur classé aux divers championnats de l'équipe première  
du R.O.C. TENNIS, dont il est capitaine.

Les Commissions ont tenu compte, en examinant cette demande  
de la situation de M<sup>lle</sup> GADON, et de M. FRANGIA qui depuis une  
dizaine d'années donnent des leçons de tennis à l'ORANGERIE.  
Elles proposent une solution acceptable pour tous et conciliant  
les intérêts de chacun de ces professeurs.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu la demande présentée par M. Pierre VINCENT le 24 Mai 1969
- Vu la situation de M. FRANGIA et de M<sup>lle</sup> GADON
- Vu les avis des Commissions des Finances du 1er décembre 1969  
et des Sports des 24 novembre 1969 et 13 Avril 1970.

.....

DECIDE :

- d'accorder à M. Pierre VINCENT 12, Avenue J. Mermoz à VAIK SUR MER durant la saison d'été 1970, la faculté d'utiliser un court aux tennis de l'Orangerie, pour y donner des leçons de tennis, étant entendu que la location du court sera réglée au régisseur municipal au taux horaire normal.

- de donner à Melle GADON, 32, Avenue de la Libération à LINDRES, et à M. PIRANGIA, 45, Cité GONTARD à AIX EN PROVENCE, la possibilité de pratiquer également des leçons de tennis en accord avec M. VINCENT.

En contre partie de cet avantage, Melle GADON et M. PIRANGIA s'engagent à prêter la main, au moins une fois par semaine, le jeudi, à M. VINCENT pour l'aider à l'école de tennis des Jeunes dont il est responsable. Cette école fonctionne à ROYAN, en plein air, de PACURS au 30 JUIN et du 1er Septembre au 15 Octobre.

En cas d'impossibilité ou de refus d'un de ces professeurs, il ne pourra être accédé à sa demande d'utiliser les courts de l'Orangerie pour donner des leçons de tennis.

- de fixer à 1.800 F la redevance annuelle globale demandée aux professeurs, cette somme devant être versée par les soins de M. VINCENT à M. le Receveur Municipal à la fin de la saison estivale.

L'accord de la Ville devra être renouvelé chaque année.

- d'inscrire au budget supplémentaire 1970 - CHAP. 945 - ART. 709, une ouverture de crédits de 1.800 F (mille huit cents francs).

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits ont signé au registre MD, les Membres présents.

Pour extrait conforme  
Pour le Maire  
Le premier Adjoint,



Maurice MTRAS.



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT-S/MER, le 27 AVR. 1970

Le Sous-Prefet,

*[Handwritten signature]*